

## Commune de FERE-CHAMPENOISE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 28 NOVEMBRE 2019

Conseillers en exercice 19  
Présents 14  
Votants 17

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 20 novembre 2019, s'est réuni en séance publique à Normée sous la présidence de M. le Maire, Bruno LEGRAND.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Céline BREGEON, Fabrice HERBIN, Patrick BRETON, Gérard GORISSE, Edith POUCINEAU, Violaine KEIME, Anne-Sophie DUBOIS, Christophe CELLIER, Bernadette EGOT

Absents : André LESPRIT, Paul REMY (excusé), Jérémy PETIT (excusé), Chantal GONCALVES (excusé), Jennifer SINGEVIN,

Pouvoirs : Paul REMY à Fabrice HERBIN  
Jérémy PETIT à Valérie MANCE  
Chantal GONCALVES à Gérard GORISSE

Secrétaire de séance : Mme Sophie PARENT

**N° 2019/28-11/1**  
**RECENSEMENT**  
**2020**  
Désignation d'un  
coordonnateur d'enquête

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'**unanimité des 17 votants**

**DECIDE** de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, ainsi qu'un coordonnateur suppléant.

Les coordonnateurs, agents de la commune, bénéficieront d'une augmentation de leur régime indemnitaire à hauteur de 300€ net chacun.

Certifié exécutoire  
compte tenu de la  
transmission en  
s/préfecture  
le  
et de la publication  
Le Maire Bruno LEGRAND  
Le

Extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
Le Maire, Bruno LEGRAND



## Commune de FERE-CHAMPENOISE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 28 NOVEMBRE 2019

Conseillers en exercice 19  
Présents 14  
Votants 17

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 20 novembre 2019, s'est réuni en séance publique à Normée sous la présidence de M. le Maire, Bruno LEGRAND.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Céline BREGEON, Fabrice HERBIN, Patrick BRETON, Gérard GORISSE, Edith POUCINEAU, Violaine KEIME, Anne-Sophie DUBOIS, Christophe CELLIER, Bernadette EGOT

Absents : André LESPRIT, Paul REMY (excusé), Jérémy PETIT (excusé), Chantal GONCALVES (excusé), Jennifer SINGEVIN,

Pouvoirs : Paul REMY à Fabrice HERBIN  
Jérémy PETIT à Valérie MANCE  
Chantal GONCALVES à Gérard GORISSE

**Secrétaire de séance : Mme Sophie PARENT**

**N° 2019/28-11/2**  
**RECENSEMENT**  
**2020**  
**Création d'emploi d'agents**  
**recenseurs**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 17 votants

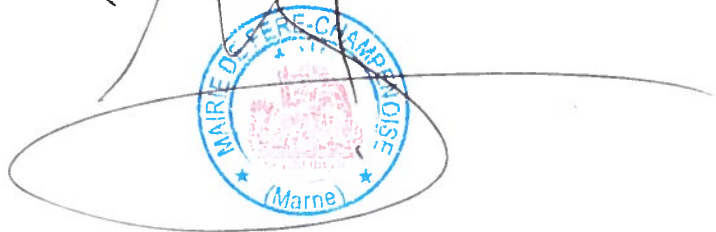
**DECIDE** de créer 5 postes d'agents contractuels recenseurs en application de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour la période allant du 8 janvier au 22 février 2020.

**ACCEPTTE** le versement d'une rémunération forfaitaire de **1 000€ net par agent** pour un équivalent de 100h de travail effectué, formations comprises.

Ces rémunérations et indemnisations sont en bonne partie couvertes par la dotation INSEE qui sera attribuée à la commune et inscrite au budget 2020.

Certifié exécutoire  
compte tenu de la  
transmission en  
s/préfecture  
le  
et de la publication  
Le Maire Bruno LEGRAND  
Le

Extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
Le Maire, Bruno LEGRAND



## Commune de FERE-CHAMPENOISE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 NOVEMBRE 2019

Conseillers en exercice 19  
Présents 14  
Votants 17

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 20 novembre 2019, s'est réuni en séance publique à Normée sous la présidence de M. le Maire, Bruno LEGRAND.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Céline BREGEON, Fabrice HERBIN, Patrick BRETON, Gérard GORISSE, Edith POUCINEAU, Violaine KEIME, Anne-Sophie DUBOIS, Christophe CELLIER, Bernadette EGOT

Absents : André LESPRIT, Paul REMY (excusé), Jérémy PETIT (excusé), Chantal GONCALVES (excusé), Jennifer SINGEVIN,

Pouvoirs : Paul REMY à Fabrice HERBIN  
Jérémy PETIT à Valérie MANCE  
Chantal GONCALVES à Gérard GORISSE

Secrétaire de séance : Mme Sophie PARENT

N° 2019/28-11/3  
DM N°2  
BUDGET GENERAL

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

Section FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
D 60612 : Energie-électricité	8 000	
D 60622 : Carburants	2 000	
D 60623 : Alimentation	7 500	
D 60631 : Fournitures d'entretien	2 000	
D 60633 : Fournitures de voirie	2 000	
D 60636 : Vêtements de travail	600	
D 6068 : Autres matières & fournitures	3 000	
D 611 : Contrats prestations services	14 000	
D 61551 : Entretien matériel roulant	2 500	
D 6156 : Maintenance	1 500	
D 6413 : Personnel non titulaire	4 000	
D 7391172 : Dégrev. TH log vacants	400	
D 739223 : FPIC	1 900	
D 022 : Dépenses imprévues fonct	-6 100	
D 023 : Virement section investissement	-36 000	
R 7067 : Redevances services périscolaires		5 100
R 7788 : Produits exceptionnels divers		2 200
TOTAL	7 300	7 300

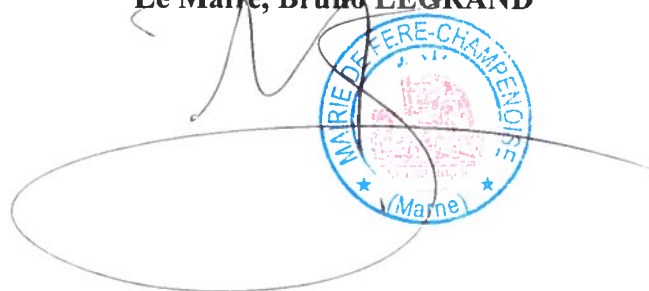
Section INVESTISSEMENT		
D 020 : Dépenses imprévues invest	-27 620	
R 021 : Virement de la section de fonct		-36 000
R 024 : Produits des cessions		41 000
R 10226 : Taxe d'aménagement		-20 000
R 1322-21 : Subv église Département		-7 440
R 1323-21 : Subv église Région		-7 440
R 1341-21 : Subv église DETER		-7 440
R 1341-45 : DETER étude MARPA		9 700
TOTAL	-27 620	-27 620

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des 17 votants**

**ADOpte** cette décision modificative n°2 du budget général

Certifié exécutoire  
 compte tenu de la  
 transmission en  
 s/préfecture  
 le  
 et de la publication  
 Le Maire Bruno LEGRAND  
 Le

Extrait certifié conforme  
 au registre des délibérations,  
 Le Maire, Bruno LEGRAND



## Commune de FERE-CHAMPENOISE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 28 NOVEMBRE 2019

Conseillers en exercice 19  
Présents 14  
Votants 17

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 20 novembre 2019, s'est réuni en séance publique à Normée sous la présidence de M. le Maire, Bruno LEGRAND.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Céline BREGEON, Fabrice HERBIN, Patrick BRETON, Gérard GORISSE, Edith POUCINEAU, Violaine KEIME, Anne-Sophie DUBOIS, Christophe CELLIER, Bernadette EGOT

Absents : André LESPRIT, Paul REMY (excusé), Jérémy PETIT (excusé), Chantal GONCALVES (excusé), Jennifer SINGEVIN,

Pouvoirs : Paul REMY à Fabrice HERBIN  
Jérémy PETIT à Valérie MANCE  
Chantal GONCALVES à Gérard GORISSE

Secrétaire de séance : Mme Sophie PARENT

**N° 2019/28-11/4**  
**PROJET**  
**METHANISEUR**  
**SAS DIGEO**  
**Avis favorable**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la SAS DIGEO : mettre en place une unité valorisation de matières organiques par méthanisation. L'unité sera située sur la commune de Congy (Marne). La commune de Fère-Champenoise est concernée car incluse dans le plan d'épandage et est donc invitée à émettre un avis.

En parallèle, une consultation publique est prévue du 18 novembre 2019 au 06 janvier 2020 ; un dossier comprenant les différentes pièces et documents relatifs à cette installation a été déposé en mairie de Congy, ainsi que dans les communes concernées.

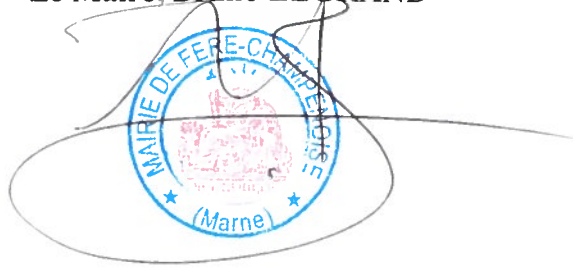
L'installation traitera 48 000 tonnes de matières par an, principalement collectées dans la Marne, à moins de 40km.  
Le biogaz produit sera injecté en totalité dans le réseau GRTgaz.

Aucun impact pour la Commune de Fère-Champenoise n'est à relever.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par vote à main levée, à l'**unanimité des 17 votants**  
**EMET** un avis favorable au projet de méthaniseur de la SAS  
DIGEO.

Certifié exécutoire  
compte tenu de la  
transmission en  
s/préfecture  
le  
et de la publication  
Le Maire Bruno LEGRAND  
Le

Extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
Le Maire, Bruno LEGRAND





## Commune de FERE-CHAMPENOISE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 28 NOVEMBRE 2019

Conseillers en exercice 19  
Présents 17  
Votants 18

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 20 novembre 2019, s'est réuni en séance publique à Normée sous la présidence de M. le Maire, Bruno LEGRAND.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Céline BREGEON, Fabrice HERBIN, Patrick BRETON, Gérard GORISSE, Edith POUCINEAU, Violaine KEIME, Anne-Sophie DUBOIS, Christophe CELLIER, Bernadette EGOT

Absents : André LESPRIT, Paul REMY (excusé), Jérémy PETIT (excusé), Chantal GONCALVES (excusé), Jennifer SINGEVIN,

Pouvoirs : Paul REMY à Fabrice HERBIN  
Jérémy PETIT à Valérie MANCE  
Chantal GONCALVES à Gérard GORISSE

#### Secrétaire de séance : Mme Sophie PARENT

#### N° 2019/28-11/5 GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC CONNANTRE

Assistance à maîtrise  
d'ouvrage dans le cadre du  
renouvellement de la DSP  
eau et assainissement

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de délégation de service public pour l'eau et l'assainissement se termine le 31 octobre 2020.

Il se trouve que la commune de Connantre doit aussi renouveler son contrat assainissement qui se termine le 31 décembre 2020.

Afin d'assurer une meilleure réponse des bureaux d'études dans un premier temps, et des potentiels concessionnaires dans un second temps, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la procédure du groupement de commandes avec Connantre, chaque commune payant sa part avec le système de refacturation.

Le fonctionnement de ce groupement de commande est formalisé par une convention qu'il est proposé d'adopter.  
Le groupement prendra fin au terme du marché.

Il est proposé que Connantre assure les fonctions de coordonnateur du groupement. Fère-Champenoise procédera à la publicité du marché d'AMO sur la plateforme xmarchés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par vote à main levée, **à l'unanimité des 17 votants**,  
**AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes  
auquel participera la commune de Connantre  
**SOUHAITE** que Connantre soit désignée comme coordonnateur  
du groupement ainsi formé,  
**ACCEPTTE** les termes de la convention constitutive du  
groupement de commandes pour choisir un AMO qui sera  
chargé du renouvellement de la DSP eau et assainissement et des  
audits de fin de contrats si demandés.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que  
tous les documents s'y rattachant,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché d'AMO.

Certifié exécutoire  
compte tenu de la  
transmission en  
s/préfecture  
le  
et de la publication  
Le Maire Bruno LEGRAND  
Le

Extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
Le Maire, Bruno LEGRAND



## Commune de FERE-CHAMPENOISE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 28 NOVEMBRE 2019

Conseillers en exercice 19  
Présents 14  
Votants 17

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 20 novembre 2019, s'est réuni en séance publique à Normée sous la présidence de M. le Maire, Bruno LEGRAND.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Céline BREGEON, Fabrice HERBIN, Patrick BRETON, Gérard GORISSE, Edith POUICINEAU, Violaine KEIME, Anne-Sophie DUBOIS, Christophe CELLIER, Bernadette EGOT

Absents : André LESPRIT, Paul REMY (excusé), Jérémy PETIT (excusé), Chantal GONCALVES (excusé), Jennifer SINGEVIN,

Pouvoirs : Paul REMY à Fabrice HERBIN  
Jérémy PETIT à Valérie MANCE  
Chantal GONCALVES à Gérard GORISSE

#### Secrétaire de séance : Mme Sophie PARENT

#### N° 2019/28-11/6 DEMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE L'ECOLE PRIMAIRE Demande de subventions

M. Le Maire rappelle au Conseil la délibération de principe n°2019/05-09/3 concernant l'école primaire.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé pour recueillir la candidature de bureaux d'architectes.

Le montant des travaux ne sera connu qu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 mais il est estimé à 1 200 000 € HT. L'objectif est d'ouvrir le nouveau bâtiment à la rentrée 2021. Les travaux seront donc réalisés sur 2020 et 2021. Une autorisation de programme sera donc proposée pour répartir le montant des travaux sur les 2 prochaines années.

Afin de pouvoir déposer les dossiers de subventions, dont notamment un dossier DETR 2020, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'ensemble des subventions/aides/financements aux taux maximum autorisés auxquels le projet serait éligible, dont notamment :

- DETR
- Département
- Région
- etc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par vote à main levée, à l'unanimité des 17 votants,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes  
de financement jugées nécessaires pour l'opération de  
démolition et de reconstruction d'une partie de l'école primaire.

Certifié exécutoire  
compte tenu de la  
transmission en  
s/préfecture  
le  
et de la publication  
Le Maire Bruno LEGRAND  
Le

Extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
Le Maire, Bruno LEGRAND

